

rétribués par la retenue d'un pourcentage sur les sommes obtenues. C'est là une pratique fâcheuse qui pourrait se développer.

M. CANTELON: Si j'ai bien saisi, ce que vous désirez c'est que les appels soient introduits d'une façon plus directe que ne le prévoit le bill.

M. MORROW: C'est exact.

M. CANTELON: Quant à l'observation que vous avez présentée relativement à un rapport à communiquer tous les cinq ans, voudriez-vous préciser. A quel genre de rapport songez-vous?

M. MORROW: Nous avons toujours reconnu, comme il se doit, les besoins financiers et l'opportunité d'une vérification comptable; mais, nous ne considérons pas toujours les buts sociaux d'un bill comme celui-ci pour voir comment les objectifs que le programme prévoit seront atteints. C'est pourquoi, en proposant un «apurement social», nous songeons non seulement à la vérification comptable mais à un examen des objets du bill afin de voir comment la mise en œuvre de cette loi permettra d'atteindre les buts envisagés.

M. CANTELON: Qui, d'après vous, devrait y procéder? La Chambre des communes ou quelque organisme distinct de la Chambre? Personnellement, je confierais cette tâche à un organisme étranger à la Chambre.

M. MORROW: Il y a là matière à discussion. Certains éléments militent en faveur d'un comité; d'autres optent pour un organisme extérieur. Il ne nous a pas été possible d'en arriver à une proposition concrète dans un sens ou l'autre à cause des points de vue différents.

M. CANTELON: D'autres témoins font valoir que plus les gens avancent en âge, plus leurs besoins d'assistance augmentent. Cela tient à ce que d'une part leurs économies s'épuisent et que d'autre part le niveau de vie et le coût de la vie varient, à mesure qu'ils vieillissent. On a proposé que les gens devraient, au fur et à mesure qu'ils avancent en âge, disposer de plus d'argent? Voudriez-vous nous communiquer vos observations sur ce point?

M. LYONS: La question a été soulevée au comité du Sénat sur la gérontologie; au fur et à mesure que les gens vieillissent, ils éprouvent de plus en plus de difficultés. Dans le passé, on s'est appliqué à résoudre ces difficultés soit en procurant un foyer aux gens âgés, soit en les soignant dans des institutions de charité. A travers le monde entier, dans les pays progressifs, tout comme chez nous d'ailleurs, l'opinion éclairée estime que les gens âgés devraient pouvoir choisir entre différents moyens de pourvoir à leur entretien. Leurs dépenses peuvent augmenter; ils peuvent avoir besoin des services d'un domestique pour les aider à l'entretien de leur intérieur; ils peuvent être dans l'obligation de confier leur blanchissage à d'autres personnes; ils peuvent ne pas être à même d'emprunter les transports en commun. Il y a de nombreux moyens pratiques d'aider les gens âgés en leur fournissant de tels services annexes; les vieilles gens devraient être en mesure de se procurer de semblables services, s'ils existent, afin de demeurer dans leur milieu social et d'y mener une vie normale. Ce n'est que lorsque une personne âgée dispose de revenus suffisants pour se procurer ces services qu'elle est assurée d'un meilleur niveau de vie. Voilà le point de départ dans notre façon d'envisager le problème.

Ceci ne s'applique pas à toutes les personnes âgées. Néanmoins, il ne s'agit pas d'un régime conçu pour répondre aux besoins de chaque individu; il s'agit d'un régime fondé sur ce que les gens âgés peuvent espérer et, de façon générale, plus vous êtes avancés en âge plus vos besoins deviennent pressants.

M. CANTELON: Je vous remercie. Cela est très intéressant.

La PRÉSIDENTE (*l'hon. M^{me} Fergusson*): M. Lloyd?

M. LLOYD: Madame la Présidente, je m'associe aux autres pour exprimer à l'Association mes remerciements pour sa participation à l'enquête ainsi que pour les observations pertinentes sur les domaines où, à l'avenir, le gouvernement devrait diriger ses efforts.